

## **PRESENTATION TERRES D'AQUITAINE**

MAJ 14/06/2019

### **LA FUTURE UNITE DE METHANISATION**

« Terres d'Aquitaine », le site ouvert par SUEZ en 2007 à Saint-Selve (Gironde), relève le défi de l'économie circulaire. Avec 15 M€ d'investissement, la transformation du site industriel permet de faire du déchet des ressources : énergie et matière. Il s'agit d'apporter des solutions de traitement pour les biodéchets issus de la collecte sélective des entreprises et des ménages et de produire de l'énergie et des fertilisants de qualité pour les terres agricoles. Les travaux de modernisation de cette plateforme ont été lancés en octobre 2018.

#### **Valorisation énergétique**

Dès début 2020, SUEZ produira annuellement, grâce à l'implantation de trois digesteurs, 45 GWh de biométhane soit l'équivalent de la consommation de gaz de 3 000 familles pendant un an. Ce biogaz, issu du processus de digestion des biodéchets, de boues ou de graisses, sera récupéré et transformé en biométhane pour être injecté dans le réseau public de gaz naturel. Ce projet de territoire vise à concrétiser l'économie circulaire et favoriser la consommation d'énergie verte et les usages associés comme par exemple la mobilité au gaz vert.

#### **Valorisation matière**

SUEZ produira des composts normalisés et des digestats homologués afin de permettre leur valorisation sous forme de produits fertilisants pour les terres agricoles à proximité.

SUEZ poursuivra ses activités actuelles de lavage de sable, de bio-déconditionnement de biodéchets et de compostage.

La transformation et la rénovation de cet outil industriel représentent un investissement de plus de 15 millions d'euros et permettra de traiter et de valoriser en plus des 40 000 t déjà traitées aujourd'hui 15 000 tonnes supplémentaires.

Parce que SUEZ soutient et promeut depuis 40 ans, au travers de ses solutions et installations, la méthanisation en France, Terres d'Aquitaine sera son plus grand site de traitement organique avec ses 55.000 tonnes par an.

En revanche, en France, il existe des unités plus importantes :

- Méthanisation OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) d'Amiens : plus de 100 000 t/an
- Méthanisation OMR Montpellier : plus de 120 000 t/an
- Méthalandes traite plus de 125 000 t/an d'effluents agricoles
- Agrimaine traitera plus de 120 000 t/an d'intrants majoritairement des effluents d'élevage

## **LES PROCEDURES REALISEES ET EN COURS**

En amont du dépôt du "Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter" (DDAE) validé par arrêté préfectoral du 28 novembre 2017, SUEZ a procédé à plusieurs analyses et études d'impact sur le territoire :

- L'étude des impacts sur l'environnement qui a pour objectif de vérifier l'état initial du site, d'évaluer les impacts possibles de l'activité afin de les éviter, les réduire et les compenser sur la faune et la flore, le patrimoine, l'air, l'eau (consommation, rejet), le bruit et les vibrations, les déchets, les risques naturels, les risques industriels. Pour information, une étude d'impact comporte entre autres :
  - les impacts et les mesures en phase "Travaux",
  - les impacts et les mesures en phase "Exploitation".
- L'évaluation des risques sanitaires a pour objectif d'étudier les effets potentiels sur la santé de l'activité et de proposer des mesures compensatoires adaptées.
- L'étude de dangers s'articule autour du recensement des phénomènes dangereux possibles, de l'évaluation de leurs conséquences, de leur probabilité d'occurrence, de leur cinétique ainsi que de leur prévention et des moyens de secours. Elle doit également décrire les meilleures technologies disponibles et engager l'exploitant à réduire les risques à la source.
- La notice hygiène et sécurité qui présente les mesures à prendre dans l'intérêt de l'hygiène, de la santé et de la sécurité du personnel travaillant sur le site.

Pour information, réglementairement, l'étude de dangers sera remise à jour avant la mise en service industrielle de l'installation. La prestation est en cours de calage avec un cabinet extérieur.

SUEZ a déposé en février 2019 un dossier de demande d'autorisation environnementale du plan d'épandage auprès de la Préfecture de Gironde. Ce dossier présente de façon très précise chacune des parcelles identifiées et intègre une étude d'incidence. Le projet fait donc l'objet d'une instruction en cours, les services de l'Etat ayant pour mission de vérifier sa recevabilité et sa conformité réglementaire. Conformément à la procédure, le projet sera soumis dans les prochains mois à une enquête publique.

En parallèle, les équipes de SUEZ rencontrent les parties prenantes concernées pour leur présenter ce projet.

## **LA REGLEMENTATION**

Depuis le 1er janvier 2016, un grand nombre d'acteurs économiques est concerné par l'obligation de tri des biodéchets à la source. Ces nouvelles installations répondent ainsi à l'augmentation des flux de la filière des déchets organiques. Le développement des activités de SUEZ représente également une réponse aux nouvelles réglementations qui entreront en vigueur en 2025. Dans le cadre de la loi sur la transition énergétique, les biodéchets, qui représentent un tiers des déchets ménagers des Français, devront être obligatoirement triés d'ici à 2025. SUEZ a d'ailleurs eu le soutien financier de la Région Nouvelle Aquitaine, de l'ADEME et de l'Agence de l'Eau.

## **LA METHANISATION EN FRANCE : UN SECTEUR EN MARCHE**

Quelques chiffres clés :

514 installations opérationnelles en France

1 700 installations prévues en 2023 dont 330 à la ferme et centralisées

880 GWH de production annuelle d'électricité

1 400 GWH de création de chaleur

215 GWH de biométhane injecté dans le réseau de gaz naturel, produit par 26 sites de méthanisation

15 000 emplois attendus à l'horizon 2020

### **Comment fonctionne la méthanisation ?**

La méthanisation consiste à transformer la matière organique fermentescible en biogaz par un procédé biologique naturel dans un ouvrage étanche, agité et chauffé : le méthaniseur. Pour alimenter ce procédé anaérobie, c'est-à-dire sans oxygène, de nombreux intrants sont nécessaires à cette dégradation : boues de station d'épuration, effluents d'élevage (fumier et lisier), déchets de l'industrie agro-alimentaire : fruits et légumes, déchets d'abattoirs, d'industries laitières, déchets de restauration et les biodéchets ménagers, déchets organiques de la grande distribution. Leur nature organique distincte leur confère des pouvoirs méthanogènes différents, ce qui permettra plusieurs types de valorisation énergétique : la production de chaleur ou d'électricité seule, la cogénération (production conjointe de chaleur et d'électricité), la transformation en biométhane et enfin l'injection en réseau de gaz naturel.

### **Pourquoi la méthanisation est-elle essentielle en France ?**

La méthanisation est un outil majeur de la transition énergétique. Mise en œuvre depuis 40 ans sur les usines de traitements des eaux usées, c'est une filière mature et maîtrisée qui est aujourd'hui une opportunité pour les territoires puisqu'elle permet de développer localement une énergie verte et renouvelable dans un principe d'économie circulaire et de proximité. Elle connaît un essor depuis quelques années en raison de son caractère alternatif permettant l'installation d'unités de méthanisation de toutes tailles. En effet, elle représente une véritable opportunité, en particulier pour les agriculteurs et les collectivités, en leur permettant de produire du biogaz pour leur propre consommation ou pour le vendre, mais aussi de trouver une solution pour les déchets organiques qui sont transformés en engrais naturels.

SUEZ est un acteur historique en France sur le marché de la méthanisation avec plus de 85% du volume de méthanisation construits à proximité des usines de traitement des eaux et d'autres sites de méthanisation avec des approvisionnements comme des boues de STEP ou des graisses issues de l'agro-alimentaire. Ainsi, grâce à son savoir-faire reconnu, sa plateforme de recherche dédiée au service de la méthanisation et son réseau sur l'ensemble du territoire, SUEZ est un véritable partenaire de proximité qui combine son expertise de l'eau et des déchets pour accompagner les collectivités et les industriels tout au long des projets de production de biogaz : diagnostic, choix et dimensionnement de la filière et enfin optimisation des installations dans le temps.

## **Pourquoi la méthanisation divise ?**

La méthanisation est un procédé en plein essor mais qui divise car ses promesses (production d'énergie alternative et engrais) sont contestées par certains. Les opposants dénoncent les nuisances olfactives, les émissions de gaz sous-estimées et un digestat dont la qualité ne serait pas suffisante et source de pollution pour les sols.

Au niveau des odeurs, ce qui est pointé du doigt, c'est l'émanation des effluves lorsque le stockage se fait en milieu non confiné. A l'air libre, les fluctuations des vents poussent les nuisances olfactives vers les zones habitées. Mais, dès lors que l'on opte pour un stockage en cuve, le problème est facilement résolu. Pour Terres d'Aquitaine, les intrants sont « dépotés » dans une fosse qui se ferme après dépotage et les digestats ne seront pas stockés sur site. Seuls les composts issus des digestats seront stockés sur site

Concernant le digestat, il est mis en avant que le procédé ne serait pas entièrement fiable car des bactéries, considérées comme persistantes, seraient susceptibles, en pénétrant les sols lors de l'épandage, de les polluer tout comme les nappes phréatiques. Comme le précise l'ADEME dans sa fiche technique de 2016, les impacts agronomiques des épandages sont :

- l'augmentation de la teneur en matière organique du sol, laquelle a un impact sur les propriétés des sols et leur fertilité au sens large (physique, chimique, biologique)
- la fourniture d'éléments fertilisants contenus dans les matières organiques apportées (N, P, K, Ca, Mg, S), ce qui constitue une économie substantielle pour les agriculteurs sur leur achat d'engrais.